CL 115/LIM/3

F

Novembre 1998

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

联合国粮食及农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

CONSEIL

Cent quinzième session

Rome, 23 – 28 novembre 1998

INTERVENTION DE L'AMBASSADEUR MARCELO FERNANDEZ DE CORDOBA, REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'EQUATEUR AUPRÈS DE LA FAO, AU NOM DU GROUPE DE PAYS DE LA RÉGION D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

W/X0473/f

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe de pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous souhaitons exprimer notre satisfaction de vous voir présider cette importante réunion, dont nous espérons qu'elle aboutira à des accords satisfaisants pour nos pays.

Au cours de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Nassau, Bahamas, en juin dernier, la réunion a analysé la "situation de l'agriculture et de l'alimentation" telle qu'elle se présentait alors au niveau mondial, en centrant son intérêt sur la situation de nos pays dans ces domaines.

Dans ce contexte, la libéralisation du commerce constitue un élément fondamental de la sécurité alimentaire, d'où la nécessité de poursuivre le processus d'ouverture des marchés en supprimant les subventions aux exportations et en évitant toute discrimination en ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés des produits agricoles de base, aspect qui revêt de multiples facettes, parmi lesquelles l'utilisation de mesures zoo- et phytosanitaires sans fondement scientifique comme obstacles au commerce.

Nous refusons que les aliments soient utilisés comme instrument de pression politique et économique.

Nous appuyons les processus d'intégration régionale et encourageons l'application effective du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et des pays les moins avancés, conformément au mécanisme prévu par l'OMC.

Nous souhaitons qu'une attention particulière soit accordée aux petits Etats insulaires en développement, à cause de leur fragilité et de leur vulnérabilité face aux facteurs climatiques et économiques.

Avant le prochain cycle de négociations agricoles, la FAO doit contribuer de manière positive à la préparation de ses pays membres, grâce à la mise en place d'un programme d'assistance technique

incluant la formation de négociateurs en vue de leur participation aux prochaines négociations et à leurs préparatifs. La FAO doit également, dans le cadre de son mandat, organiser des réunions de préparation technique pour aider les pays à définir leur position dans les négociations. Enfin, la FAO doit promouvoir la coopération horizontale en coordination avec les autres organismes spécialisés travaillant dans la région.

En ce qui concerne la stratégie de développement rural considérée comme l'axe de la réduction de la pauvreté dans la région, nous avons constaté la persistance, voire l'augmentation, d'inégalités criantes dans la répartition des revenus et dans certains cas, une régression dans la lutte contre la pauvreté rurale. Nous réitérons la nécessité de mesures destinées à neutraliser les effets négatifs de la mondialisation sur les petits producteurs et de renforcer ses aspects positifs.

Nous appuyons la sélection des quatre domaines prioritaires proposés pour les activités de la FAO dans la région, à savoir: la sécurité alimentaire, l'insertion dynamique dans le commerce extérieur, la gestion durable des ressources naturelles et la réforme des institutions agraires.

C'est la raison pour laquelle nous réitérons la nécessité d'approfondir, entre autres, les questions suivantes: le poids des obstacles tarifaires, la mise en valeur des ressources humaines pour la formation et la gestion, le financement du développement rural durable et l'impact des catastrophes naturelles sur l'instabilité de l'offre alimentaire.

Au cours de l'année écoulée, la production alimentaire de l'Amérique latine et des Caraïbes a été particulièrement affectée par divers facteurs de caractère climatique. Nous pensons, en particulier, aux graves répercussions du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire de nombreux pays de la région. Ce phénomène cyclique a causé d'énormes dégâts en suscitant des sécheresses et des inondations qui ont eu un coût social et économique élevé.

Les Caraïbes, et plus récemment les pays d'Amérique centrale, qui ont vécu l'une des plus graves catastrophes de ce siècle, ont souffert des effets de l'ouragan Mitch et d'autres cyclones. Dans plusieurs

cas, ce n'est pas seulement le secteur agricole et alimentaire qui a été touché, mais toute l'économie et le secteur productif de ces Etats, que leur fragilité rend particulièrement vulnérables, et a considérablement affecté leur capacité de redressement. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la FAO d'aider ces pays dans le cadre de son mandat grâce à un programme de redressement et de développement.

Dans ces conditions, il convient de renforcer le système mondial d'information et d'alerte rapide et d'autres programmes pertinents, de façon que, conjointement et en coordination avec ces pays, un appui continue à leur être apporté pour prévenir et limiter les dégâts causés par ces phénomènes; il convient aussi de procéder à la formulation de programmes de reconstruction de l'appareil productif des Etats affectés.

Monsieur le Président,

Notre région a souligné l'importance de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, afin d'assurer la conservation des ressources et la durabilité des pêches, la sécurité alimentaire et le développement économique. Nous demandons la poursuite de la coopération technique et du soutien à la recherche d'un financement pour l'application du Code dans les pays. La région souhaite souligner qu'à ce jour, certains progrès ont été accomplis dans ce secteur, notamment lors de la dernière Consultation sur la gestion de la capacité de pêche, la pêche au requin et les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers, qui est convenue que "*l'application du Plan d'action ou de lignes directrices internationales doit se fonder sur le Code de conduite, notamment sur son Article V relatif au renforcement de la capacité des pays en développement à accroître leur capacité de pêche et à participer à la pêche en haute mer, y compris l'accès à ces pêches conformément à leurs droits légitimes et à leurs obligations en vertu du droit international*".

Nous réaffirmons l'importance que nous accordons au Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale et demandons à nouveau à la FAO de procéder à sa création, en lui rappelant également l'engagement qu'elle a pris de créer des bureaux nationaux, conformément aux recommandations émanant de Conférences régionales antérieures.

Monsieur le Président,

Etant donné que ce Conseil abordera le thème du Sommet mondial de l'alimentation, permettez-moi de réitérer les engagements que nous avons pris en vertu des accords conclus lors de cet événement historique et de signaler que nos pays ont pris diverses mesures pour atteindre les objectifs fixés, en centrant leurs efforts notamment sur l'accès à l'alimentation. Nous invitons tous les pays à nous accompagner sur cette voie, en réaffirmant leur volonté politique exprimée lors du Sommet.

Dans le cadre des multiples mesures visant à donner suite aux accords du Sommet et vu l'importance qu'elles revêtent pour la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement économique et social, nous recommandons que la coopération bilatérale en vigueur entre les pays de la région soit élargie aux autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin de tirer parti des capacités existantes et d'atteindre les objectifs du Plan d'action.

Monsieur le Président,

Je répète que les considérations exprimées dans ce forum sont des propositions que je formule au nom de tous les pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui reflètent les conclusions de la vingt-cinquième Conférence régionale et dont nous demandons qu'elles soient prises en compte par l'Organisation.

Je vous remercie.